



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

AVIS DE MOTION

Règlement 355-2025 remplaçant le règlement 351-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Orène

Avis de motion :

Avis de motion et le dépôt du projet de règlement est donné par Guy Dupont à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 355-2025 remplaçant le règlement 351-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Orène sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 11 NOVEMBRE 2025

Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière trésorière